



Paraît toutes les trois semaines  
Vendu par abonnement : 140 FF  
ISSN 1163-2364

Actualités du respect de la vie

## A PROPOS ... du meurtre et de l'incitation au meurtre

«Si nous percevions que, dans la machinerie du pouvoir social, le but auquel on prétend mener les conduites intéresse peut-être moins que la réalisation et surtout l'affinité intentionnelle de celle-ci, alors nous trouverions peut-être une brèche par laquelle nous libérer. Dans le cas de l'avortement par exemple, ce qui est réellement en question n'est pas dans le fait que l'enfant à naître disparaisse ou que la femme se «libère» de la gêne de la grossesse, mais dans l'incitation à l'infanticide : le désir de tuer, l'idée des moyens de commettre le meurtre et le fait de les mettre en oeuvre\*».

L'auteur de ces lignes ne les a pas écrites pour le compte d'une revue pro-vie, mais leur pertinence justifie un développement, à un moment où l'on observe une reprise des initiatives pro-vie, dans des directions très différentes les unes des autres.

Pour les uns, l'agression immédiate dont est victime l'enfant-à-naître appelle une protection immédiate par l'occupation des avortoirs, opérations-sauvetage dont la meilleure définition demeure l'interposition directe entre l'agresseur et l'agressé.

Pour les autres, l'agression mondiale dont les enfants-à-naître sont victimes appelle une protection globale qui s'apparente au désarmement préventif des agresseurs : protection sociale par l'aide aux futures-mères (aide sociale gouvernementale ou associative), protection constitutionnelle, protection pénale, éducation au respect de la vie, ...

Il arrive parfois que les tenants de la première méthode accusent les seconds d'immobilisme, ou que les seconds reprochent aux premiers de ne pas résoudre les problèmes de fond.

Il y a dans chacune de ces deux accusations une part de vérité et une part d'exagération qu'un examen de conscience honnête démêle aisément.

Plus souvent, les uns et les autres savent estimer le bien-fondé des différentes méthodes, qui n'ont en fait qu'un unique but :

rappeler que le bien consiste à conserver la vie, non pas à la supprimer.

Les premiers s'y appliquent en empêchant le meurtre, les seconds en abolissant l'incitation au meurtre.

La bataille est rude et le mouvement pro-vie «aura besoin de tout le monde», pour reprendre un slogan bien connu.

Ceux qui pensent le contraire font malgré eux le jeu des lobbies pro-avortement, qui n'ont maintenu leur hégémonie qu'en jouant avec brio le rôle de Plus Grand Diviseur Commun des mouvements pro-vie : personnes contre personnes, modalités d'action contre modalités d'action, confessionnels contre confessionnels, «modérés» contre «excités», «doux» contre «durs»\*\*, catholiques contre protestants, «néo-fascisme» contre «charité chrétienne\*\*\*», ...

C'est sûr, depuis 20 ans, les partisans de l'avortement ont su diviser pour mieux régner.

Aujourd'hui, des responsables de mouvements pro-vie, qui ont su tirer leçon du passé, ont compris que l'union fait la force, et se donnent les moyens de la réaliser :

- SOS-Bébé Infos, qui fédère sur un même support télématique les coordonnées d'associations d'aide aux futures-mères ;

- Orgavie, qui met à disposition de tout mouvement pro-vie ses moyens matériels de sonorisation et signalétique;

- TransVIE, organe de presse commun.

Au niveau local déjà, l'expérience montre que les militants se regroupent pour réaliser ensemble des actions concrètes.

Que se poursuive ce rassemblement, afin qu'advienne le respect de la vie !

François PASCAL

\* Jorge Vallis, *Catholica*, hiver 94-95, n° 46.

\*\* on observe dans le jargon du mouvement pro-avortement une distinction entre les manifestants qualifiés de «doux-dingues», qui se contentent de prier dans les salles d'attente, et les «durs-dingues», qui s'enchaînent aux tables d'avortement.

\*\*\* une émission télévisée diffusée au printemps 94, visait à démontrer que le mouvement pro-vie ne serait en fait qu'une résurgence néo-nazie ne dénonçant le génocide de l'avortement que dans le but de faire oublier le génocide de 39-45. Il va sans dire que cette démonstration brillante d'intelligence était immédiatement suivie d'un appel solennel à la hiérarchie catholique afin qu'elle se désolidarise d'un tel mouvement !

## Dossier :

### 20 années d'avortement en graphiques

# ACTUALITÉS

Les notes en petits caractères italiques à la fin de chaque article indiquent soit la source, soit des références utiles pour les lecteurs cherchant un complément d'information.

## Avortement

### France : 150 MF pour le remboursement de l'avortement en 1995

Le gouvernement a fixé à 150 000 000 FF les crédits du Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville pour le remboursement aux organismes de sécurité sociale des « dépenses afférentes à l'interruption volontaire de grossesse », donc pour le remboursement de l'avortement.

En comparaison, le budget général du gouvernement pour 1995 s'élève à 1 608 234 134 596 FF, et le produit de l'impôt sur le revenu à 303 525 000 000 FF.

Le budget de promotion des « droits de la femme » s'élève à 86 000 000 FF.

(J.O. RF, 30/12/94, Loi de finances pour 1995 (n° 94-1162 du 29/12/94) et Décret n° 94-1170 du 29/12/94).

### Etats-Unis : Jocelyn Elders radiée de son poste

Le 09/12/94, le président Bill Clinton a radié Mrs. Elders, une personnalité pro-avortement, de son poste administratif de Surgeon General. La manoeuvre est toutefois considérée par les mouvements pro-vie non comme un retournement d'opinion du Président en faveur du respect de la vie, mais comme une manoeuvre électorale. L'histoire des relations entre Mrs Elder et Bill Clinton montre en effet une convergence profonde d'opinion. Mrs. Elders semble pourtant avoir le tort de la franchise, tandis que l'approche de Bill Clinton consiste à instituer des politiques visant à augmenter le nombre d'avortements tout en prétendant froidement faire le contraire. Mrs Elders n'hésitait pas à déclarer publiquement : « Je veux qu'ils [les militants pro-vie] nous foutent la paix avec leur histoire d'amour avec le fœtus » ou encore « [l'amendement Hyde interdisant l'utilisation des deniers publics pour l'avortement] est un moyen pour garder les gens dans la pauvreté, l'ignorance et l'esclavage », ou « grâce à l'avortement, le nombre d'enfants trisomiques dans l'Etat de Washington en 1976 était 64 % plus faible que ce qu'il aurait été sans l'avortement » ou enfin « Regardez qui combat le mouvement pour la liberté de choix : une église célibataire, dominée par des mâles ».

(NRL News, 13/12/94)

### Etats-Unis : fusillade dans deux avortoirs

Le 30/12/94, un homme armé, seul, a fait irruption dans deux avortoirs de Brookline, dans le Massachusetts. Ayant ouvert le feu, il a provoqué le décès de deux membres du personnel et blessé cinq autres personnes. Le 31, une fusillade a également atteint un avortoir de Norfolk, en Virginie. Un homme de 22 ans, John Salvi, a été arrêté. Ces actes ont été aussitôt condamnés par les leaders des mouvements pro-vie américains, ainsi que par les évêques du pays.

(Libération, 31/12/94 ; Le Figaro, 02/01/95 ; Le Monde, 01, 03, 17/01/95 ; The Economist, 07/01/95 ; La Croix, 3/01/95 ; Herald Trib. Int. 04, 10/01/95 ; IRLF WR, 06/01/95)

## Suicide

### France : la DDAS cache la vérité

La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de Paris a décidé de garder secret le rapport de l'enquête sur le suicide qu'elle vient d'élaborer, parce qu'il serait trop alarmiste.

(Le Figaro, 02/12/94)

## Grossesse

### Royaume-Uni : le diagnostic de la toxoplasmose n'est pas une fatalité

Les spécialistes qui détectent la présence d'une toxoplasmose chez les femmes britanniques enceintes leur conseillent systématiquement d'avorter ; il s'agit en effet d'une infection qui risque de provoquer la cécité et le caractère épileptique du futur bébé. Une association qui se consacre à l'étude de cette maladie a critiqué cette attitude, étant donné que les moyens existent pour éviter les complications que la maladie entraîne.

La « Toxoplasmosis Trust » a lancé un appel pour que les médecins soient plus conscients qu'il n'y a aucun besoin de recommander systématiquement l'avortement quand la future mère est atteinte par le toxoplasme.

Kate Colling, présidente de l'association, explique que « certaines des femmes qui sont entrées en contact avec nous ont avorté sur le conseil des médecins, qui affirmaient que la maladie provoquerait des dommages irréparables chez le fœtus. En fait, mon expérience personnelle m'amène à affirmer que le traitement est efficace même lorsqu'il est suivi durant la grossesse ».

Kate Colling avait appris qu'elle avait contracté la toxoplasmose alors qu'elle était enceinte. Grâce aux antibiotiques, sa fille Georgina, âgée aujourd'hui de deux ans, est née sans aucune tare liée à l'infection.

La toxoplasmose est provoquée par l'ingestion de nourriture trop peu cuite, de fruits ou de légumes non lavés, de lait de chèvre non pasteurisé, ou au contact des excréments de chat. L'agent infectieux est un protozoaire qui parasite l'homme. Si la maladie n'est pas traitée pendant la grossesse, quatre bébés sur dix nés de mères infectées présentent des lésions. Mais le traitement faisant appel à un antibiotique spécifique, la spiramycine, réduit le risque d'infection de 70 %.

« Il est essentiel que les mères soient conscientes qu'il existe un traitement efficace qui permet d'éviter l'infection et les lésions chez l'enfant », explique encore Colling.

Il s'agit en effet avant tout d'éviter certaines situations malheureuses, comme celle de Tanya Brand, une femme de 41 ans, qui avait contracté la toxoplasmose pendant sa grossesse. Son médecin lui avait expliqué que la seule solution pour éviter le pire était l'avortement. « Ce n'est qu'après l'avortement que j'ai découvert l'existence du traitement à la spiramycine, qui permet, dans un grand nombre de cas, de mener l'enfant à terme sans séquelles. Aujourd'hui, l'idée que mon avortement était inutile m'est tout à fait insupportable ».

Selon la « Toxoplasmosis Trust », des précautions simples permettent d'éviter l'infection (éviter de manger de la nourriture crue ou trop peu cuite, se mettre des gants de caoutchouc pour nettoyer des excréments des chats, laver les fruits et les légumes, éviter le lait de chèvre non pasteurisé).

[N.d.l.r. : certains passages de cet article laissent entendre qu'il puisse exister des cas où l'avortement soit une réponse adéquate au handicap. Nous ne partageons pas cette opinion profondément inacceptable]

(Europe Today 29/11/94)

## PMA

### Etats-Unis : le coût d'une naissance après fécondation artificielle est évalué entre 50 000 et 800 000 \$

Une équipe de chercheurs américains a évalué le coût de revient de chaque naissance issue d'une fécondation in-vitro. Ils sont parvenus à un coût de 50 000 à 72 000 \$ par enfant né vivant (300 000 à 420 000 FF) pour le sous-groupe des femmes dont les caractéristiques de santé en font le sous-groupe ayant les meilleures chances de succès, et à un coût de 160 000 à 800 000 \$ (960 000 à 4 800 000 FF) pour le sous-groupe des femmes de plus de 40 ans dont le mari souffre en outre d'infertilité.

(Gyn Obs. 15/09/94 in Amur et Famille, 11/94)

### Etats-Unis : taux d'échecs élevés

La plupart des personnes stériles qui font appel à l'Assistance Médicale à la Procréation pour parvenir à avoir un enfant échouent dans leurs tentatives, révèle une étude américaine.

La revue «US News and World Report» rapporte que l'an dernier, les Américains ont dépensé 2 milliards de dollars (10 milliards de FF) pour les divers traitements de fertilisation faisant appel aux technologies les plus modernes - en d'autres termes, pour la fécondation in-vitro (FIVETE).

En 1992, plus de 80 % de ceux qui ont eu recours à ces moyens n'ont pas réussi à avoir l'enfant désiré. Cela signifie que sur les 37.000 couples qui ont délié les cordons de leur bourse pour ces traitements très sophistiqués, seuls 5.556 ont eu une heureuse surprise. L'étude n'indique pas combien de tentatives ont dû avoir lieu pour que l'intervention réussisse. Et pourtant, cette information ne manque pas d'intérêt, dans la mesure où rares sont ceux qui, dans l'état actuel des choses, parviennent à faire mouche dès le premier essai.

(Europe Today 13/12/94)

## Contrôle des naissances

### France : lobbying parlementaire

L'association Equilibre et Population a conduit cet automne une opération de lobbying auprès des députés et sénateurs nationaux et européens français en leur adressant un questionnaire sur le contrôle des populations. Ces questions semblent avoir pour objectif principal d'identifier les élus favorables au contrôle des naissances en vue d'obtenir du Parlement l'accroissement de la participation financière de la France aux programmes de planning familial dans le Tiers-Monde. Le questionnaire comportait notamment les questions suivantes :

«Actuellement, la population mondiale compte 5,37 milliards d'êtres humains. La plupart des démographes estiment qu'elle atteindra 6,2 milliards en l'an 2000, 8,5 milliards en 2025 et plus de 10 milliards en 2050. Ces chiffres vous semblent-ils alarmants ?» ou «Lors du Sommet des Académies des Sciences de New Delhi (octobre 1993) les scientifiques ont solennellement attiré l'attention des politiques sur les menaces que l'accroissement de la population constitue pour les grands équilibres de la vie. Vous sentez-vous personnellement concerné par cet appel ?». Ou encore : «Avec seulement 0,03 % de son aide aux programmes de population, la France qui, par ailleurs, se montre généreuse en matière d'aide au développement, fait figure de lanterne rouge parmi les pays industrialisés. Estimez-vous nécessaire que l'aide de la France pour les programmes de régulation de la population s'aligne sur celle de ses partenaires européens les plus actifs ?», «Pour nombre d'experts, l'accroissement de la population constitue la menace la plus lourde pour

l'environnement. Est-ce votre opinion ?», «Selon un grand nombre de scientifiques, plus de 300 millions de couples dans les pays en voie de développement n'ont pas accès aux méthodes modernes de planification familiale, une grossesse sur cinq n'est pas planifiée, ni désirée, et l'avortement non-assisté médicalement tue encore une femme toutes les 3 minutes dans le monde. Estimez-vous que cette situation constitue une atteinte aux libertés individuelles ?», «Etes-vous prêt à porter plus d'attention à ces questions ?»

Environ 1 élu sur 5 a répondu à ce questionnaire. Parmi eux, trois sur quatre en moyenne ont répondu positivement aux questions posées.

(Equilibre et Pop. 12/94)

## Euthanasie

### Etats-Unis : des handicapés et grands malades bloquent l'application de la loi sur l'euthanasie.

Plusieurs grands malades (dont un malade du SIDA, une personne atteinte de myopathie, une autre atteinte d'un cancer, un diabétique insulino-dépendant) ont bloqué l'application de la loi de l'Orégon permettant l'assistance au suicide, en portant plainte contre cette loi dont ils craignent d'être les victimes s'ils venaient à tomber dans la dépression et à réclamer le suicide. Deux médecins, qui craignent que certains de leurs patients se trouvent dans la même situation, les ont rejoints, ainsi que deux maisons de soins qui craignent d'avoir à être forcés de coopérer dans le suicide assisté contre la conscience de leurs administrateurs et de leurs personnels soignants. Le Comité National pour le Droit à la Vie soutient les plaignants en participant aux frais judiciaires.

La loi avait été adoptée le 08/11/94 par référendum avec 51 % des voix contre 49.

### Pays-Bas : La Cour Suprême admet l'euthanasie pour des motifs psychiques

La loi autorisant l'euthanasie dans les cas extrêmes est appliquée selon un critère tellement vaste que le ministre qui l'a créée vient lui-même de se déclarer «effrayé» et a lancé un cri d'alarme devant le danger qu'elle entraîne pour les malades. Le récent jugement de la Cour Suprême qui a admis l'euthanasie psychique d'une femme victime d'une dépression a fait retentir la cloche d'alerte dans sa conscience.

Lors d'une entrevue accordée au quotidien italien *Corriere della Sera*, le ministre Ballin a estimé que «faire de l'euthanasie une norme, une règle - et non plus une exception à la règle - présente des effets dangereux surtout dans une société comme la nôtre où la compétitivité et le matérialisme déterminent la valeur de l'individu. Le malade en phase terminale, se sentant comme un obstacle improductif, peut même être poussé à souhaiter la mort. L'euthanasie doit être la dernière porte de sortie possible dans une situation de force majeure».

La préoccupation de l'ex-ministre hollandais de la Justice se fonde sur l'affaire Chabot. Le Dr Chabot était le psychiatre qui soignait une personne relativement âgée, tombée dans une profonde dépression à la mort de ses deux fils, et après que son mari l'ait quittée. La patiente avait demandé au psychiatre qu'il l'aide à mourir plutôt que de la soigner. Et le Dr Chabot avait accepté. La Cour Suprême de Hollande a innocenté le psychiatre des charges qui pesaient sur ses épaules, en considérant qu'il s'agissait d'un cas évident d'euthanasie pour souffrance psychique ou morale». Les juges ont interprété avec un grand laxisme la loi, qui prévoit que «la maladie doit être entrée dans une phase terminale».



«Il est certain que dans l'affaire Chabot, la Cour Suprême n'a pas considéré que l'euthanasie devait s'appliquer aux malades présentant les symptômes somatiques que l'on retrouve en cas de phase terminale», a expliqué Ballin. «Cela signifie que le jugement va à l'encontre de la volonté du législateur, et accepte la légalité» de l'euthanasie en cas de simple souffrance psychique».

Ballin s'est déclaré opposé à ce que la Hollande devienne le pays du «tourisme de la mort» par excellence, et a admis l'existence des «anges de la mort», en d'autres termes, de ces docteurs appartenant au mouvement pro-euthanasie, et qui proposent leurs services pour remplacer les praticiens se protégeant derrière leurs remords de conscience.

(Europe Today 20/12/94)

## Politique familiale

**Europe : les députés européens refusent aux homosexuels les mêmes droits qu'aux familles hétérosexuelles.**

Au terme d'un débat houleux, le Parlement Européen a rejeté une proposition visant à concéder aux couples homosexuels les mêmes droits qu'aux couples hétérosexuels, et a approuvé un document relatif la famille dans l'Union Européenne.

A une voix près - 189 votes contre 188 - les eurodéputés ont rejeté une proposition présentée par les groupes Verts et socialistes, dans laquelle ils demandaient que les couples homosexuels puissent bénéficier des mêmes avantages légaux que la famille traditionnelle et les «couples de fait», y compris la possibilité d'adopter des enfants. Bien que la proposition ait été rejetée de justesse, cette décision du Parlement Européen met en lumière un changement radical de position par rapport à l'an dernier, lorsqu'il avait approuvé un rapport qui concluait précisément le contraire.

Les eurodéputés avaient organisé un débat avec l'intention de faire le bilan des actions et autres mesures adoptées par l'Union Européenne tout au long de cette Année Internationale de la Famille dans le cadre particulier de la politique familiale.

(Europe Today 20/12/94)

## Bioéthique

**Conseil de l'Europe : discussion le 30/01/95**

Le projet de convention européenne de bioéthique devait être discuté et voté les 30/01/95 et 03/02/95 au Parlement du Conseil de l'Europe.

Les mouvements pro-vie européens appelaient leurs militants à écrire aux représentants de la France en ce Parlement pour réclamer que l'article 15 du projet de convention, autorisant l'utilisation d'embryons pour la recherche jusqu'au 14<sup>e</sup> jour, soit reformulée, et pour l'interdire à toute époque après la fécondation.

(Les parlementaires européens français sont :

MM. Michel ALLONCLE, Jacques BAUMEL, Claude BIRRAUX, Jean-Michel BOUCHERON, Georges COLOMBIER, René COUVEINHES, Jean DUMONT, Robert GALLEY, Aloys GEOFFROY, Adrien GOUTEYRON, Denis JACQUAT, Pierre JEAMBRUN, Louis JUNG, Gabriel KASPEREIT, Jean-Pierre MESSERET, Bernard SCHREINER, Jean SEITLINGER, Jean VALLEIX.)

## Italie :

**remaniement du Comité de bioéthique**

A la mi-décembre, le Conseil des ministres de Silvio Berlusconi a renouvelé 9 des 42 membres du Comité italien de bioéthique, nommant des personnalités catholiques en remplacement de personnalités gauchistes. Rita Levi Montalcini, vice-président, du Comité, a démissionné pour manifester sa protestation.

Le comité de bioéthique italien n'a qu'un rôle consultatif pour le gouvernement et le Parlement.

(Le Monde, 07/01/95 ; L'évènement du Jeudi, 12/01/95 ; Le Point, 14/01/95)

**Suisse : nouveau référendum sur la fécondation in-vitro**

Le 04/12/95, la Chancellerie fédérale a annoncé qu'un nombre suffisant de signatures avait été rassemblé pour provoquer un nouveau référendum sur la fécondation in-vitro. Soutenue par les mouvements pro-vie, l'initiative vise à interdire la fécondation in-vitro et l'insémination in-utero hétérologue (c'est-à-dire utilisant le sperme d'un homme étranger au couple).

(24 Heures, 06/12/94)

## Génétique

**Etats-Unis : Clinton donne le feu vert au subventionnement de la recherche sur les embryons**

La décision du Président Clinton de ne pas s'opposer à l'octroi de fonds fédéraux destinés à la recherche génétique sur les embryons a attisé la polémique qui fait rage aux Etats-Unis entre les défenseurs des droits de l'embryon et les partisans d'une plus grande liberté dans le domaine de l'expérimentation génétique. Tout en garantissant qu'aucun dollar payé par le contribuable ne sera destiné à la «création» d'embryons humains exclusivement réalisée par voie d'expérimentation génétique, Clinton a affirmé qu'il ne s'opposerait pas à ce que les subventions fédérales couvrent une partie des frais de la recherche réalisée sur les embryons excédentaires en cas de fécondations in vitro.

La position présidentielle correspond point par point aux conclusions du comité d'experts du «National Institute of Health» (NIH), nommé par Clinton, et qui avaient été rendues publiques à la fin du mois d'octobre.

Pour l'une des principales organisations de défense de la vie de l'embryon, la «American Life League», la position de Clinton pêche par incohérence : «Si, comme le reconnaît le président, il est moralement incorrect de tuer les embryons expressément créés pour réaliser des expériences, il est tout aussi incorrect de faire de même avec les embryons humains fruits de la fécondation in vitro». «Nous exigeons que pas un centime de l'argent des contribuables ne soit destiné à subventionner la recherche sur des êtres humains provenant d'une fécondation artificielle, à moins qu'une telle recherche ne profite directement à un embryon concret», a conclu la présidente de cette organisation, Judie Brown.

Cette organisation parmi d'autres, a déjà annoncé publiquement sa volonté de poursuivre la lutte au Congrès - désormais aux mains des républicains - dès que s'ouvrira la nouvelle session parlementaire au mois de janvier prochain.

De son côté, la Maison Blanche a annoncé la création pour l'an prochain d'une commission nationale sur la bioéthique.

Les deux prédécesseurs de Bill Clinton, les anciens présidents républicains Reagan et Bush, s'étaient pour leur part opposés à l'octroi de fonds fédéraux pour de telles recherches.

(Europe Today 13/12/94)

## Adoption

### Russie : suspension de l'adoption par les étrangers.

Le 01/12/94, la possibilité pour des couples étrangers d'adopter des enfants russes a été suspendue par décision du Parlement.  
(Herald Trib. Int. 19/11/94 ; La croix, 24/11/94)

## Organisations pro-vie

### France : SAAFED-GVI fusionne avec Magnificat

A l'occasion du départ d'un certain nombre de ses écoutantes, l'association niçoise d'aide aux futures-mères SAAFED-GVI s'est dissoute et a rejoint l'organisation nationale Magnificat.  
(Accueillir la Vie, 04/12/94)

## Action pro-vie

### France : nouvelles manifestations contre les avortoirs

Le 18/01/95, 9 personnes de «Sauvons-les» ont occupé l'avortoir du centre Louis Mourier, à Colombes (région parisienne). La police a procédé à des contrôles d'identité, mais il n'y a pas eu de garde-à-vue.

Le 14/01/95, une trentaine de militants de «SOS Tout-Petits» manifestaient devant la clinique Ordener, à Paris, pour la 8ème fois. Il s'agissait d'une manifestation déclarée en préfecture.

### Etats-Unis : un évêque et 1 000 manifestants prient devant un avortoir

Environ un millier de militants pro-vie, dirigés par Mgr James S. SULLIVAN, ont manifesté en prière devant l'unique avortoir de Dakota du Nord, à Fargo.

(Life Advocate, 10/94)

### Canada : le Planning Familial se plaint de l'efficacité des mouvements pro-vie

Dans un courrier d'appel à la générosité de ses membres, la Fédération Canadienne du Planning Familial se plaint de plusieurs tactiques récentes des mouvements pro-vie :

- infiltration dans les associations féministes et les associations pro-avortement ;
- encouragement et lancement de querelles internes au sein de ces associations ;
- boycott et protestation auprès des firmes qui subventionnent le Planning Familial ;
- protestation auprès des banques qui offrent des prêts aux cliniques d'avortement ;
- envoi de courrier, de pétitions ou de vidéos aux médecins pro-avortement ;
- distributions de tracts aux sorties des écoles ;
- chaînes de vie ...

(The Caleb Report, 11/94)

# COMMUNIQUÉ

## URGENT

TransVIE est toujours à la recherche :

- d'un local de 30 à 60 m<sup>2</sup>

- d'un logement proche du local le tout à tarif préférentiel.

Localisation géographique sans importance. Toute proposition sera étudiée.

## Recherche étudiants et retraités

Enfin TransVIE recherche des jeunes, étudiants, qui veulent réaliser un mémoire d'étude, une thèse, ou tout simplement consacrer une semaine, un mois ou plus durant les grandes vacances sur des sujets utiles aux mouvements pro-vie : questions médicales relatives à l'avortement, questions statistiques sociales, démographiques, historiques, sociologiques (mouvements pro-avortement, législations nationales, firmes pharmaceutiques, lobbies...). Les retraités sont aussi les bien-venus. Contactez l'association à l'adresse du bulletin.

## TransVIE est sur Internet

TransVIE informe ses lecteurs, utilisateurs d'informatique que l'association dispose désormais d'une adresse électronique sur le réseau INTERNET.

Cette adresse est : 1ØØ441.1155@compuserve.com

## Bibliographie

### Le cri des oiseaux dans la tempête

(l'euthanasie en question). Thérèse Olivier. 500 FB. [Non-reçu]

### Les femmes en France : 1985-1995;

Rapport établi par la France en vue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Rapport pour l'ONU.

La Documentation Française, 152 p. 75 FF [Non-reçu]

La Documentation française,  
124 rue Henri Barbusse  
93308 Aubervilliers Cedex

### Défendre la Vie.

Permanence, 11/94. 56 p. 40 FF

Permanence, 49 rue des Renaudes, 75017 Paris

Un dossier spécialement consacré à la défense de la vie : impact de la révolution contraceptive, mythe de la surpopulation, histoire de la légalisation de l'avortement et histoire du Planning Familial, bioéthique, euthanasie et trois analyses d'ouvrages sur la question. Approche sociologique et politique essentiellement.

## Lu pour vous

### Simone Veil. *Destin.*

Maurice Szafran, 10/1994. Ed. Flammarion, 310 p. 120 FF.  
Écrit à la veille du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la loi de dépenalisation de l'avortement qui porte son nom, alors qu'elle est de nouveau ministre de la santé du gouvernement Balladur, cet ouvrage sur Simone Veil, née en 1927 d'une famille juive républicaine, n'est rien moins qu'une hagiographie étonnante et peu sérieuse, où l'idéologie prend souvent la pas sur la rigueur historique.

Des récits de l'enfance de Simone Veil, de son séjour dans les camps d'extermination nazis, et de son ascension politique, au ministère de la justice puis au ministère de la santé en 1974, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer la rigueur historique, et n'avons aucune raison de la mettre en doute. Le chapitre narratif de la légalisation de l'avortement (40 pages sur 300) est, en revanche, un exemple frappant où l'idéologie supplante l'histoire. Pour s'en convaincre, il suffit de constater que l'auteur gobe sans sourciller et reprend sans gêne l'affirmation absurde selon laquelle avant la loi Veil, «chaque année, un demi-million de françaises, au moins, se font avorter dans la clandestinité» (p. 188) et même un peu plus loin, citant *le Nouvel-Observateur*, toujours sans sourciller : «Un million de femmes se font avorter chaque année en France». Les violations narquoises de la loi de 1920 par le MLF, visant à obtenir par la force la légalisation de l'avortement, ne sont pas rappelées, tandis que les opposants à la loi Veil sont décrits soit comme des idiots inconscients, soit comme des antisémites machos. La loi Veil elle-même est présentée comme une loi «modérée, prudente» (p. 20)

La thèse développée par Szafran, journaliste, est simpliste et se résume en quelques postulats étonnants :

- le respect des droits de l'homme - et partant l'histoire de la civilisation - commence avec leur déclaration, en 1789 ;

- avoir connu l'horreur des camps d'extermination nazis garantit à Simone Veil une infaillibilité totale (on serait tentée de dire «papale», si Szafran ne manifestait pas de surcroît un anticléricalisme latent) ;

- tout opposant de la loi sur l'avortement est un antisémite qui s'ignore.

De deux choses l'une, ou bien l'auteur fait preuve d'étroitesse d'esprit, ou bien d'esprit partisan.

Tout homme sérieux, et à fortiori tout historien et biographe sérieux, sait que l'on peut avoir vécu des drames humains profonds et commettre tout de même des erreurs politiques, que l'on peut être en désaccord avec une personne sans pour autant la haïr, et que l'on peut notamment être en désaccord avec la politique menée par une femme juive sans pour autant être antisémite et macho.

Ouvrage symptomatique de la dégradation du journalisme d'investigation. Tout au plus en tirera-t-on quelques informations anecdotiques sur les opinions pro-vie ou pro-avortement des personnalités politiques de la décennie 70.



TransVIE-mag®

7, rue du G<sup>al</sup> Roland,  
25000 BESANCON, FRANCE  
☎ 81 88 75 31 - Fax 81 885 885  
Commission paritaire n° 74 425

Directeur de publication: François PASCAL

Imprimeur: BURS REPRO, rue Lecourbe, BESANCON

TransVIE-mag est une marque déposée

Toute copie, même partielle, interdite sans autorisation.

## Écouté pour vous

### I.I.G., *Interruption Involontaire de Grossesse (Réf. 302).*

### *Le cri de la vie (Réf. 304).*

### *Lettre ouverte à une femme qui a avorté (Réf. 401).*

Série Témoignages, 1994, Mère de Miséricorde. 20 FF/cassette (port inclu)

Mère de Miséricorde

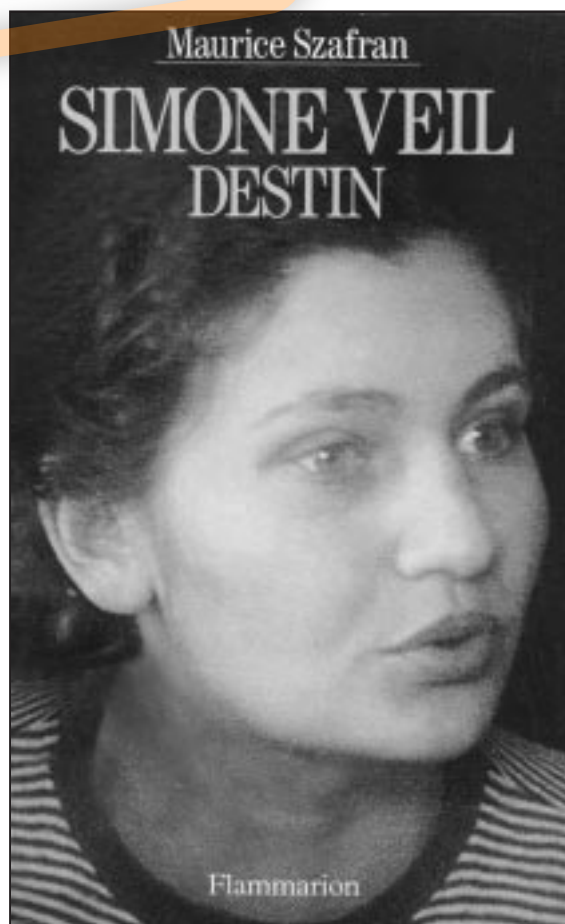
BP 30

81170 Cordes

Dans la série des cassettes «Témoignages», l'association charitable d'aide aux futures mères Mère de Miséricorde nous gratifie de nouveaux enregistrements pour toutes les bourses, courts (une vingtaine de minutes chacune), idéals pour l'autoradio, reprenant le témoignage personnel de deux jeunes femmes ayant vécu l'avortement et ayant trouvé la guérison intérieure par la foi (Réf. 302, 304).

*Lettre ouverte à une femme qui a avorté* est une invitation miséricordieuse à la femme pour qu'elle reconnaisse en elle les séquelles psychiques de l'avortement et puisse s'en libérer dans la réconciliation avec Dieu et l'enfant.

On regrettera la qualité franchement médiocre de la bande magnétique rendant les témoignages à peine audibles sur un autoradio lorsque le moteur de la voiture tourne !





## Anniversaire de la loi Veil

# Les graphiques de l'avortement en France, 20 années après la légalisation

TransVIE-mag inaugure avec cette édition la publication des chiffres officiels de l'avortement en France depuis 20 ans, commentés selon nécessité. Cette publication s'étalera sur l'ensemble de l'année 1995 et comportera au total une cinquantaine de graphiques. Elle sera discontinuée, entrecoupée de la publication d'autres dossiers en fonction de l'actualité.

La totalité des graphiques, publiés en noir et blanc dans ces pages pour des raisons de coût d'impression, sont disponibles en transparents couleurs de haute qualité, pour rétro-projecteur (*bon de commande joint à cette édition*). Enfin, à l'instar de l'ensemble des articles édités dans TransVIE-mag, ces graphiques peuvent être acquis séparément (sur support informatique aux formats bitmap et vectoriels les plus courants, ou sur support papier en haute définition) par les associations pro-vie et organes de presse indépendants pour publication dans leurs propres colonnes (*prix et modalités : se renseigner*).

## 1 Nombre annuel d'avortements

Le graphique ne demande aucun commentaire, sinon noter la légère baisse du nombre officiel d'avortements à la fin des années 1980, due, selon le ministère des affaires sociales, à une dégradation du taux de collecte des déclarations.

De surcroît, l'INED évalue à 20 % le nombre d'avortements non-déclarés.

## 2 Nombre cumulé d'avortements

Le graphique ne demande aucun commentaire particulier.

## 3 Motif d'avortement

Le formulaire de déclaration d'avortement distingue les avortements dits "thérapeutiques" des autres avortements.

Sous le vocable "thérapeutique" sont regroupés les avortements strictement thérapeutiques ("risque pour la femme") et les avortements eugéniques ("risque pour l'enfant"). Encore l'INED attire-t-elle l'attention sur la piètre qualité de la déclaration du motif, diversement interprétée par les praticiens. On peut estimer plus précisément la proportion d'avortements strictement thérapeutiques en utilisant les statistiques anglaises, qui établissent une distinction plus précise entre avortement thérapeutique (motifs "5 : pour sauver la vie de la femme" et "6 : pour empêcher des dommages permanents à la santé mentale ou physique de la femme"). Les statistiques anglaises rapportent 427 avortements réalisés sous ces deux motifs réunis sur 3 348 282 au total en Grande-Bretagne de 1968 à 1989, soit un taux de 0,013 % (13 pour 10 000).

## 4 Avortements pour 100 naissances

Le graphique ne demande aucun commentaire particulier.

Noter que les chiffres détaillés des avortements de l'année 1975, année de transition, n'ont pas été publiés. A ce jour, l'INED n'a toujours pas publié les tableaux détaillés des années 1990 à 1994, pour lesquels on ne dispose que du nombre total d'avortements pour l'ensemble du pays et par département. Pour cette raison, les graphiques qui suivent ne couvrent que la période 1976-1989 incluse.

## 5 Avortements pour 100 naissances, selon l'âge de la femme

Ce graphique doit être lu simultanément avec le graphique 7, qu'il complète et précise.

En valeur absolue, le plus grand nombre d'avortements est commis par les tranches d'âges 20-34 ans. Toutefois, ces tranches d'âges sont aussi celles qui donnent le plus d'enfants vivants, c'est pourquoi, le taux d'avortements par rapport aux naissances y demeure le plus faible. A l'inverse, les adolescentes et les femmes de plus de 40 ans commettent moins d'avortements, en valeur absolue, mais une plus forte proportion de leurs grossesses se termine par cet acte (jusqu'à trois grossesses sur cinq pour les femmes de plus de 45 ans).

## 6 Nombre moyen d'avortements par femme

Les données de ce graphique sont calculées par l'INED en effectuant la somme des taux d'avortements par âge.

Il s'agit donc de la somme :

Taux d'avortements observé l'année N chez les femmes de 13 ans  
+ Taux d'avortements observé LA MÊME ANNÉE chez les femmes de 14 ans  
+ Taux d'avortements observé LA MÊME ANNÉE chez les femmes de 15 ans  
+ et ainsi de suite jusqu'à l'âge de la ménopause.

Ce mode de calcul ne permet pas de connaître la proportion de femmes qui, arrivées à la ménopause, auront avorté ou non durant leur vie. Etant donné que certaines femmes avortent plusieurs fois, la probabilité qu'une femme avorte au moins une fois durant sa vie est inférieure au taux moyen d'avortements par femme une année donnée. A titre d'indication, un taux moyen de 0,4 avortement par femme en 1989 correspond pour chaque femme prise séparément à une probabilité située entre 30 et 40 % d'avorter au moins une fois durant sa vie (ou encore en d'autres termes, 60 à 70 % des femmes n'ont jamais avorté et n'avortent jamais).

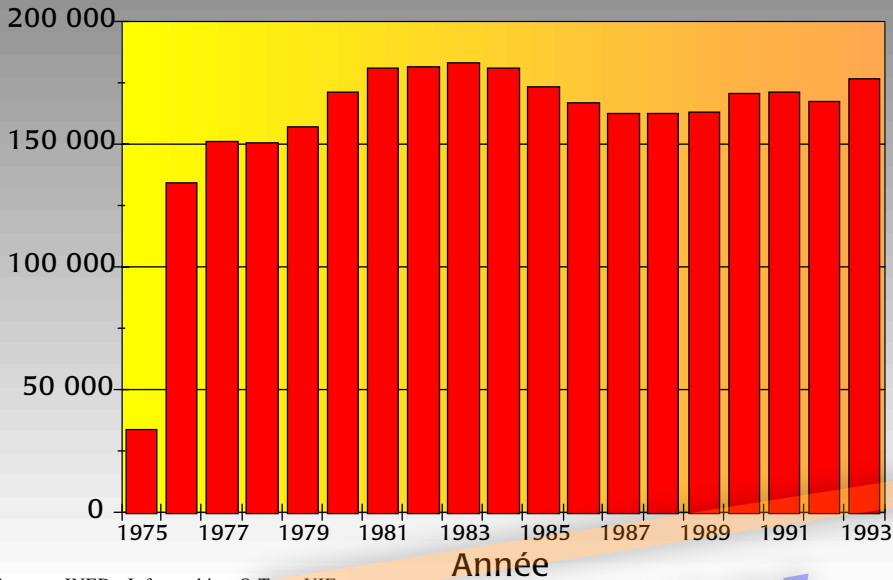
## 7 Nombre d'avortements selon le groupe d'âge de la femme

Voir D.

# DOSSIER

## NOMBRE ANNUEL D'AVORTEMENTS

FRANCE 1975-1993



Source : INED. Infographie : © TransVIE

ANNEE	AVORTEMENTS		
	ANNUELS	R.P.F.*	R.P.F.* (%)
1975	33 454	N.C.**	N.C.**
1976	134 173	2 555	1,9%
1977	150 931	2 606	1,7%
1978	150 417	2 919	1,9%
1979	156 810	2 356	1,5%
1980	171 218	2 058	1,2%
1981	180 695	2 110	1,2%
1982	181 122	1 936	1,1%
1983	182 862	2 094	1,1%
1984	180 789	1 607	0,9%
1985	173 335	1 375	0,8%
1986	166 797	1 280	0,8%
1987	162 352	1 141	0,7%
1988	162 510	1 124	0,7%
1989	163 090	1 197	0,7%
1990	170 428	N.C.***	N.C.***
1991	171 014	N.C.***	N.C.***
1992	167 458	N.C.***	N.C.***
1993	176 386	N.C.***	N.C.***

Source : INED

1

www.transvie.com

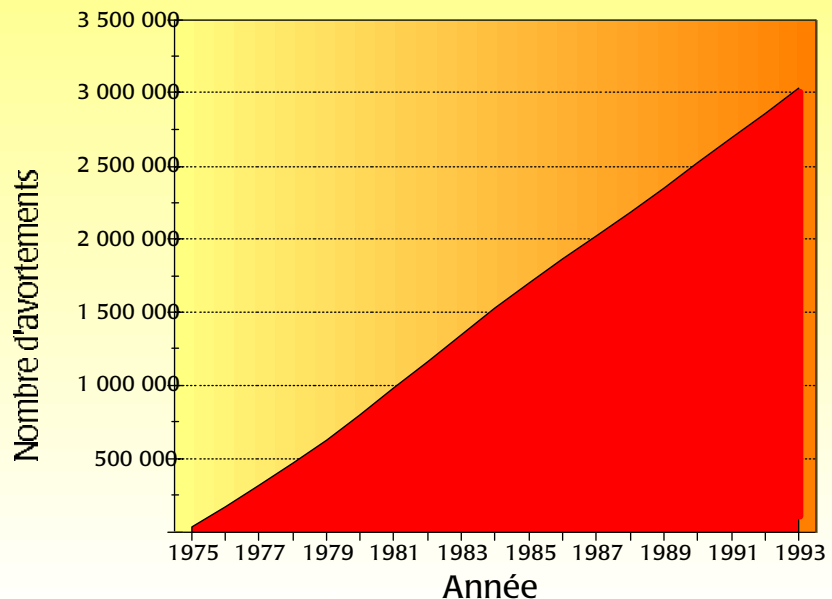
ANNEE	AVORTEMENTS	
	ANNUELS	CUMULÉS
1975	33 454	33 454
1976	134 173	167 627
1977	150 931	318 558
1978	150 417	468 975
1979	156 810	625 785
1980	171 218	797 003
1981	180 695	977 698
1982	181 122	1 158 820
1983	182 862	1 341 682
1984	180 789	1 522 471
1985	173 335	1 695 806
1986	166 797	1 862 603
1987	162 352	2 024 955
1988	162 510	2 187 465
1989	163 090	2 350 555
1990	170 428	2 520 983
1991	171 014	2 691 997
1992	167 458	2 859 455
1993	176 386	3 035 841

Source : INED

2

## NOMBRE CUMULÉ D'AVORTEMENTS

FRANCE 1975-1993



Source : INED. Infographie : TransVIE.

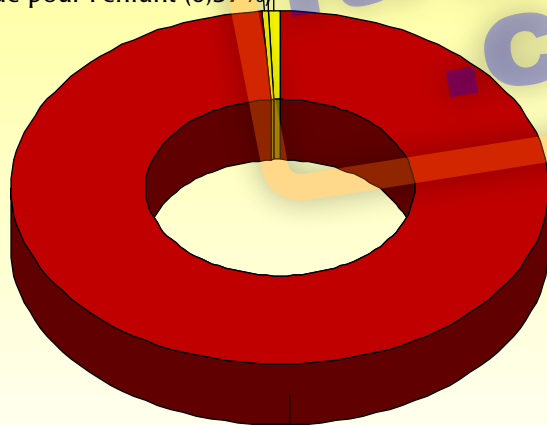


# DOSSIER

## MOTIFS D'AVORTEMENT

FRANCE 1989

Risque pour la femme (0,70%)  
 Risque pour l'enfant et la femme (0,03%)  
 Risque pour l'enfant (0,37%)



Sans motif thérapeutique (98,90%)

Source : INED.. Infographie : © TransVIE, 1995

## AVORTEMENTS

1976	1982	1989
<b>Sans motif thérapeutique</b>		
130 907	178 248	161 297
97,57%	98,41%	98,90%
<b>Risque pour l'enfant</b>		
711	938	596
0,53%	0,52%	0,37%
<b>Risque pour l'enfant et la femme</b>		
171	256	57
0,13%	0,14%	0,03%
<b>Risque pour la femme</b>		
2 384	1 680	1 140
1,78%	0,93%	0,70%
<b>Total</b>		
100,00	100,00	100,00

Source : INED (tableau 16 puis 11)

Nota : "thérapeutique" est utilisé ici au sens de la loi sur l'avortement, tel qu'il figure sur les formulaires de déclaration

## TAUX D'AVORTEMENT pour 100 naissances vivantes

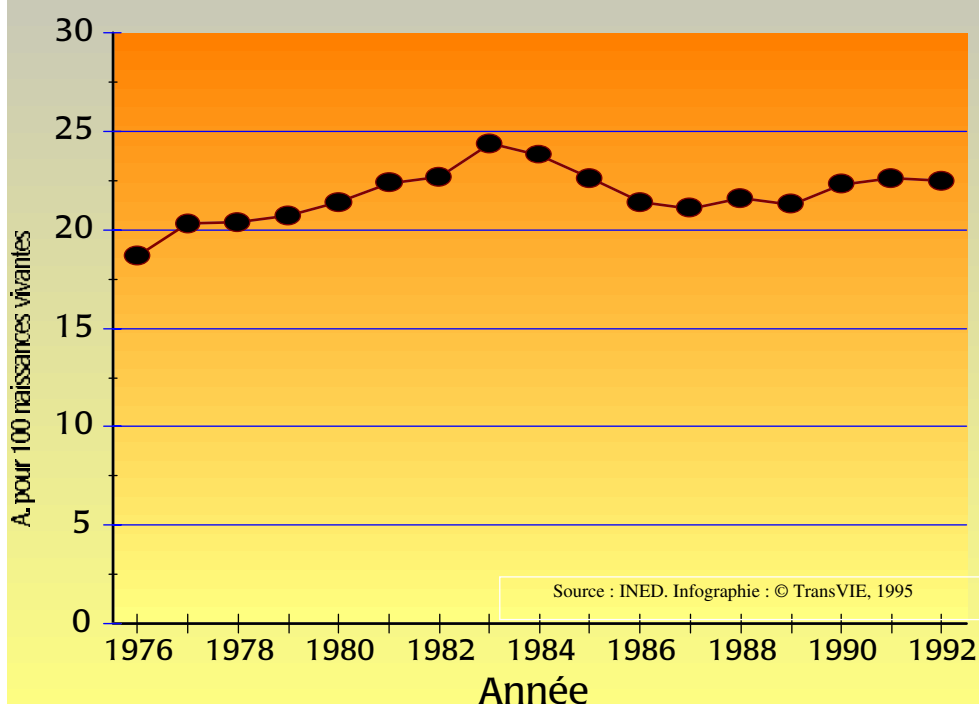
Année	Taux
1976	18,7
1977	20,3
1978	20,4
1979	20,7
1980	21,4
1981	22,4
1982	22,7
1983	24,4
1984	23,8
1985	22,6
1986	21,4
1987	21,1
1988	21,6
1989	21,3
1990	22,3
1991	22,6
1992	22,5

Source : INED

4

## AVORTEMENTS POUR 100 NAISSANCES

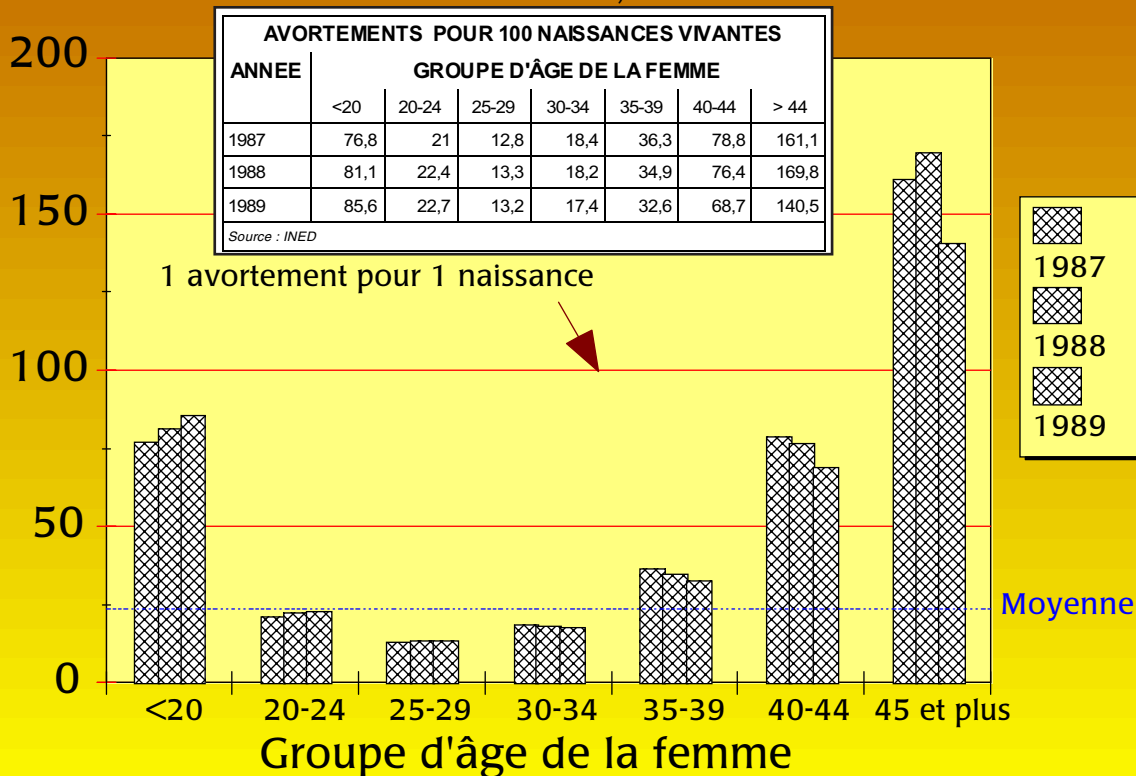
FRANCE 1976-1992



Source : INED. Infographie : © TransVIE, 1995

## AVORTEMENTS POUR 100 NAISSANCES

SELON L'ÂGE DE LA FEMME, 1987-1989



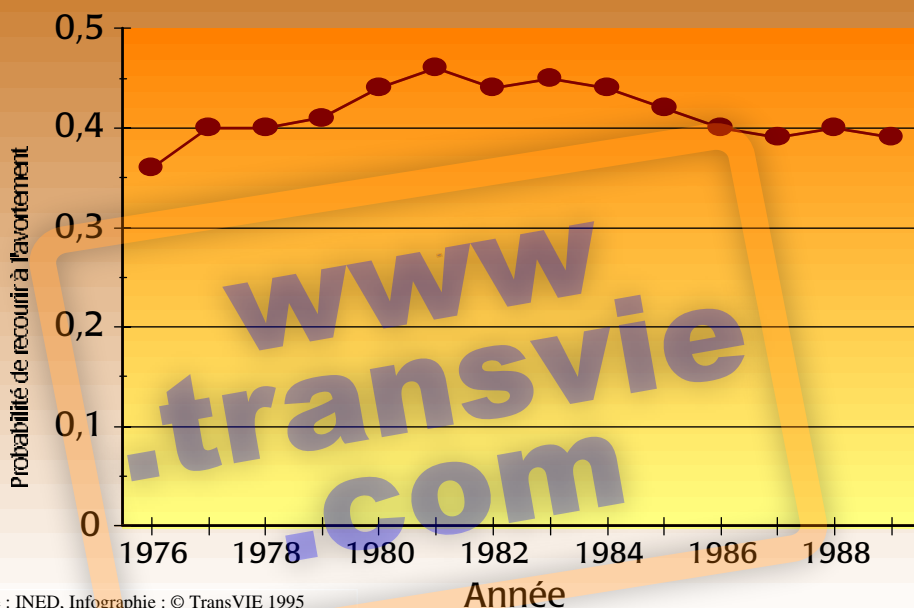
Source : INED. Infographie : © TransVIE, 1995

### NOMBRE MOYEN D'AVORTEMENTS PAR FEMME

ANNEE	TAUX
1976	0,36
1977	0,4
1978	0,4
1979	0,41
1980	0,44
1981	0,46
1982	0,44
1983	0,45
1984	0,44
1985	0,42
1986	0,4
1987	0,39
1988	0,4
1989	0,39

Source : INED

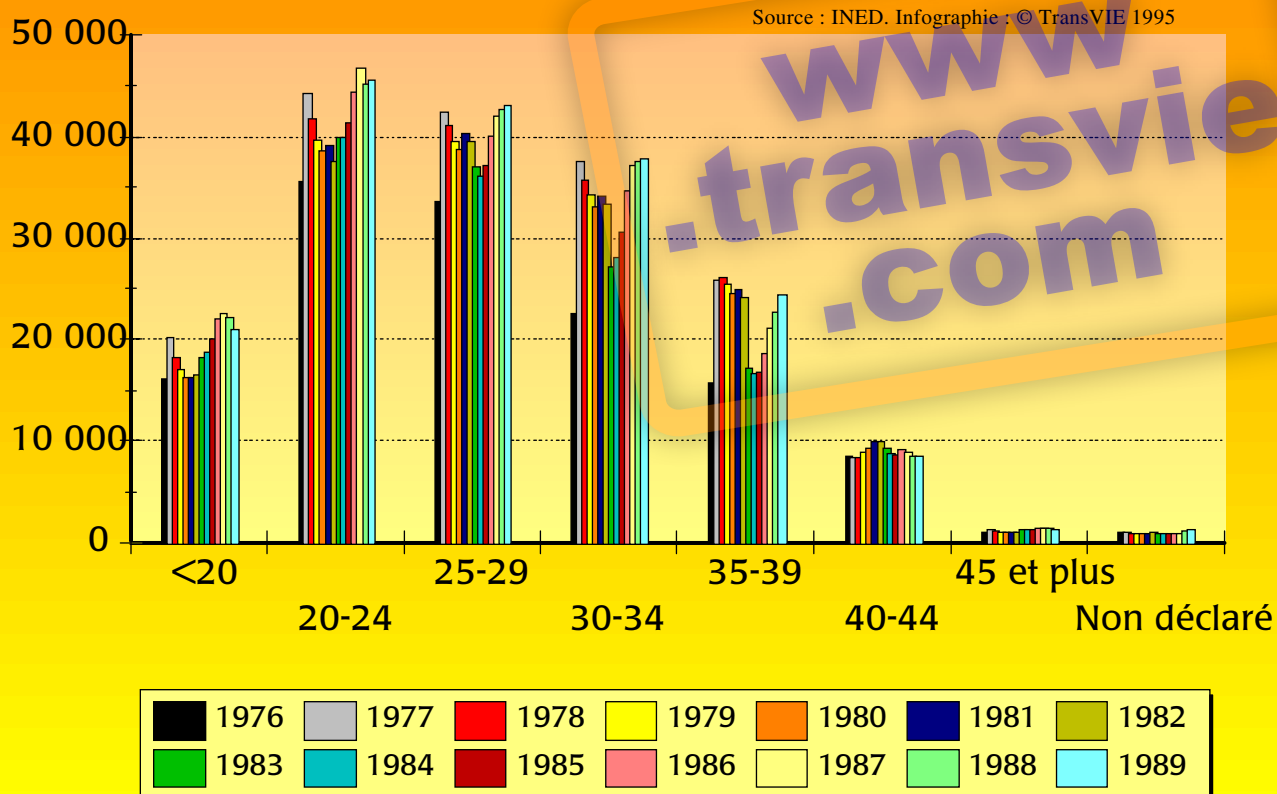
### NOMBRE MOYEN D'AVORTEMENT PAR FEMME, 1976-1989



Source : INED, Infographie : © TransVIE 1995

# DOSSIER

## NOMBRE D'AVORTEMENTS SUIVANT LE GROUPE D'ÂGE DE LA FEMME



Nombre d'avortements suivant le groupe d'âge de la femme														
Groupe d'âge de la femme	Année													
	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
<20 ans	16 162	18 277	18 791	20 013	22 039	22 546	22 202	20 966	20 154	18 249	17 075	16 184	16 226	16 509
20-24 ans	35 584	39 918	39 989	41 325	44 484	46 730	45 184	45 502	44 196	41 811	39 712	38 594	39 156	37 565
25-29 ans	33 662	37 023	36 052	37 182	40 088	42 027	42 659	43 125	42 425	41 041	39 539	38 658	40 292	39 543
30-34 ans	22 514	27 230	28 104	30 602	34 621	37 180	37 535	37 870	37 572	35 642	34 284	33 166	34 084	33 369
35-39 ans	15 689	17 179	16 682	16 829	18 544	21 082	22 679	24 437	25 924	26 168	25 452	24 611	24 940	24 198
40-44 ans	8 487	9 285	8 745	8 656	9 158	8 839	8 427	8 500	8 366	8 363	8 833	9 322	9 978	9 956
45 ans et +	1 044	1 238	1 249	1 299	1 393	1 378	1 335	1 208	1 209	1 134	1 047	1 002	1 017	964
Non-déclaré	1 031	781	805	904	891	913	1 101	1 254	943	927	855	815	817	986

Source : INED